

**SUPPLEMENT N° 1 DATED 14 October 2015
TO THE BASE PROSPECTUS DATED 11 MAY 2015**



BPCE SFH
Euro 40,000,000,000
Euro Medium Term Note Programme
for the issue of *obligations de financement de l'habitat* and other privileged notes
(the "Programme")

BPCE SFH (the "**Issuer**"), subject to compliance with all relevant laws, regulations and directives, may from time to time issue notes to be governed either by French law, German law or the law of New South Wales, Australia (respectively the "**French law Notes**", the "**German law Notes**" and the "**Australian law Notes**", and collectively, unless otherwise specified, the "**Notes**") under its Programme. The French law Notes will be *Obligations de Financement de l'Habitat* within the meaning of Article L.515-36-I of the French Monetary and Financial Code (*Code monétaire et financier*). The German law Notes will be German law governed *Namensschuldverschreibungen*. Each of the French law Notes, German law Notes and Australian law Notes will benefit from the statutory *privilège* (priority right of payment) created by Article L.515-19 of the French Monetary and Financial Code (*Code monétaire et financier*).

This first supplement (the "**First Supplement**") is supplemental to, and should be read in conjunction with, the base prospectus dated 11 May 2015 (the "**Base Prospectus**"), which was granted visa n°15-185 on 11 May 2015 by the *Autorité des Marchés Financiers* (the "**AMF**") (together, the "**Base Prospectus**").

The Issuer has prepared this First Supplement to its Base Prospectus, pursuant to Article 16.1 of the Directive 2003/71/EC of 4 November 2003 (as amended, including by the Directive 2010/73/EC of 24 November 2010) on the prospectus to be published when securities are offered to the public or admitted to trading (the "**Prospectus Directive**") and Article 212-25 of the *Règlement Général* of the AMF for the following purposes of updating:

1. updating the section "Selected Financial Data" of the Base Prospectus dated 11 May 2015 to insert the *Comptes Individuels Semestriels Condensés*, in French, which have been published on the website of BPCE with the statutory auditors' review report thereof;
2. updating the section "Summary of the Programme" of the Base Prospectus dated 11 May 2015 related to (i) the "Description of the nature of any qualifications in the audit report on the historical financial information" and (ii) the "Selected financial information"; and
3. updating the section "Résumé en français du Programme (French Summary of the Programme)" of the Base Prospectus dated 11 May 2015 related to (i) the "*Description de la nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit*" and (ii) the "*Informations financières historiques sélectionnées*";
4. updating the section "General Information" of the Base Prospectus dated 11 May 2015.

The Base Prospectus, as supplemented, constitutes a base prospectus for the purpose of the Prospectus Directive.

Terms defined in the Base Prospectus have the same meaning when used in this First Supplement.

Application has been made to the AMF in France for approval of this First Supplement to the Base Prospectus, in its capacity as competent authority pursuant to Article 212-2 of its *Règlement Général*.

Save as disclosed in this First Supplement, no other significant new factor, material mistake or inaccuracy relating to the information included in the Base Prospectus has arisen or been noted, as the case may be, since the publication of the Base Prospectus. To the extent that there is any inconsistency between (a) any statement in this First Supplement and (b) any other statement in, or incorporated by reference in, the Base Prospectus, the statements in (a) above will prevail.

To the extent applicable, and provided that the conditions of Article 212-25 I of the *Règlement Général* of the AMF are fulfilled, investors who have already agreed to purchase or subscribe for Notes to be issued under the Programme before this First Supplement is published, have the right, according to Article 212-25 II of the *Règlement Général* of the AMF, to withdraw their acceptances within a time limit of minimum two working days after the publication of this First Supplement (*i.e.* no later than 16 October 2015), provided that the new factor, material mistake or inaccuracy referred to in the preceding paragraph was prior to the final closing of the public offer and delivery of the Notes.

Copies of this First Supplement (a) may be obtained free of charge at the registered office of the Issuer (BPCE SFH Service Emissions - 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13) and (b) will be made available on the websites of the Issuer (www.bpce.fr) and of the AMF (www.amf-france.org).

1. Updating the section “Selected Financial Data” appearing on pages 102 and 103 of the Base Prospectus dated 11 May 2015 to insert the *Comptes Individuels Semestriels Condensés*, in French, which have been published on the website of BPCE with the statutory auditors’ review report thereof:

BPCE SFH

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle 2015**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

2, avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle 2015**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Aux Actionnaires

BPCE SFH

50 avenue Pierre Mendès France

75013 PARIS

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la société BPCE SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés au regard des règles et principes comptables français.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 septembre 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier de Coninck
Associé

Agnès Hussherr
Associée

EXERCICE 2015

COMPTES INDIVIDUELS SEMESTRIELS CONDENSES

BPCE SFH

BILAN ET HORS BILAN

en milliers d'euros

ACTIF	Notes	30/06/2015	31/12/2014
CAISSES, BANQUES CENTRALES			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 / 3.8	23 913 020	22 942 621
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.2 / 3.8	510 196	620 243
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.3	4	4
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES			
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
AUTRES ACTIFS	3.5	12	12
COMPTES DE REGULARISATION	3.6	227 560	246 934
TOTAL DE L'ACTIF		24 650 792	23 809 814
HORS BILAN	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

en milliers d'euros

PASSIF	Notes	30/06/2015	31/12/2014
BANQUES CENTRALES			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.4 / 3.8	23 789 832	22 934 313
AUTRES PASSIFS	3.5	470	1 387
COMPTES DE REGULARISATION	3.6	229 672	248 091
PROVISIONS			
DETTES SUBORDONNEES			
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.7	630 818	626 023
Capital souscrit		600 000	600 000
Primes d'émission			
Réserves		26 023	16 350
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		0	0
Résultat de la période		4 795	9 673
TOTAL DU PASSIF		24 650 792	23 809 814
HORS BILAN	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Engagements reçus			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	31 229 419	30 679 401
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	Notes	1er semestre 2015	1er semestre 2014	Exercice 2014
Intérêts et produits assimilés	5.1	336 219	297 920	629 924
Intérêts et charges assimilées	5.1	(327 386)	(289 532)	(612 633)
Revenus des titres à revenu variable				
Commissions (produits)				
Commissions (charges)	5.2	0	0	(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés				
Autres produits d'exploitation bancaire				
Autres charges d'exploitation bancaire	5.3	0	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE		8 833	8 388	17 290
Charges générales d'exploitation	5.4	(1 226)	(842)	(1 709)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles				
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 607	7 546	15 582
Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 607	7 546	15 582
Gains ou pertes sur actifs immobilisés				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		7 607	7 546	15 582
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	5.5	(2 812)	(2 801)	(5 909)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		4 795	4 745	9 673

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS SEMESTRIELS CONDENSES

NOTE 1.	CADRE GÉNÉRAL	6
1.1	FONCTIONNEMENT DE BPCE SFH.....	6
1.2	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	7
1.3	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	7
NOTE 2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	8
2.1	MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION APPLIQUÉES	8
2.2	CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	8
2.3	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	8
2.3.1	<i>Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle</i>	<i>8</i>
2.3.2	<i>Titres</i>	<i>9</i>
2.3.3	<i>Dettes représentées par un titre</i>	<i>10</i>
2.3.4	<i>Intérêts et assimilés – Commissions.....</i>	<i>10</i>
2.3.5	<i>Revenus des titres</i>	<i>10</i>
2.3.6	<i>Impôt sur les bénéfices</i>	<i>10</i>
NOTE 3.	INFORMATIONS SUR LE BILAN	11
3.1	OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	11
3.2	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	12
3.2.1	<i>Portefeuille titres</i>	<i>12</i>
3.2.2	<i>Evolution des titres d'investissement.....</i>	<i>12</i>
3.3	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	13
3.3.1	<i>Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</i>	<i>13</i>
3.3.2	<i>Opérations avec les entreprises liées.....</i>	<i>13</i>
3.4	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	14
3.5	AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	14
3.6	COMPTES DE RÉGULARISATION	15
3.7	CAPITAUX PROPRES.....	16
3.8	DURÉE RÉSIDUELLE DES EMPLOIS ET RESSOURCES	17
NOTE 4.	INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES.....	18
4.1	ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	18
4.2	VENTILATION DU BILAN PAR DEVISE	18
NOTES.	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	19
5.1	INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS.....	19
5.2	COMMISSIONS.....	19
5.3	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	19
5.4	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	20
5.5	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	21
NOTE 6.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	22
6.1	PRINCIPES	22
6.2	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	23

NOTE 1. CADRE GÉNÉRAL

1.1 Fonctionnement de BPCE SFH

La Loi sur la Régulation Bancaire et Financière (LRBF) du 22 octobre 2010 a donné un cadre légal au refinancement des activités de prêts à l'immobilier résidentiel. La loi a créé une nouvelle catégorie d'obligations sécurisées, distincte des Obligations Foncières, les Obligations à l'Habitat (OH), qui sont émises par une Société de Financement de l'Habitat (SFH) et ont pour vocation de faciliter le refinancement des activités de prêts à l'immobilier résidentiel des banques françaises.

La loi confère à la SFH des avantages législatifs significatifs. La SFH dispose :

- du privilège des créances de l'article L.513-11 du Code Monétaire et Financier (CMF) ;
- d'un contrôleur spécifique, et d'un commissaire aux comptes nommé après avis conforme de l'ACPR, (art. L. 513-32 du CMF) ;
- du surdimensionnement réglementaire de l'article L. 513-12 du CMF.

Les sécurités et garanties apportées dans les OH sont intégralement explicitées par la loi. La protection est la même pour l'ensemble des investisseurs qui bénéficient également d'un cadre très simple et lisible.

Le principe général est d'émettre des OH sur le marché national et international et de les garantir par un ensemble surdimensionné de prêts (pool) respectant des critères d'éligibilité prédéfinis. Dans un premier temps, les prêts concernent les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires.

Les ressources collectées par BPCE SFH sont intégralement prêtées aux établissements participant au programme d'émission (Caisses d'Épargne, Banques Populaires et BPCE SA). BPCE SA intervenant en tant qu'agent des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires et en tant qu'emprunteur.

Pour sécuriser les prêts qui leur sont octroyés par BPCE SFH, comme dans le cadre actuel des Covered Bonds, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires consentent une garantie sur une partie de leur production de prêts immobiliers résidentiels. BPCE SFH bénéficie ainsi d'une garantie financière accordée par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires sous la forme du nantissement d'un portefeuille de créances qu'elles détiennent.

Cette garantie financière est régie par l'article L 211-38-I du CMF qui prévoit qu'à « titre de garantie des obligations financières présentes et futures [...], les parties peuvent prévoir la remise en pleine propriété, opposable aux tiers sans formalités, d'instruments financiers, effets, créances, contrats ou sommes d'argent, ou la constitution de sûretés sur de tels biens ou droits », même lorsque l'une des parties fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires, y compris si cette procédure est ouverte sur le fondement d'un droit étranger. En d'autres termes, si une banque remet un portefeuille de prêts à l'habitat en garantie d'une opération de refinancement (émission d'obligations), ce portefeuille est alors inaliénable et ne peut être revendiqué par les créanciers de la banque.

Les sûretés sont essentiellement constituées sur des prêts résidentiels assortis soit d'une hypothèque (ou d'un privilège de prêteur de deniers), soit d'une garantie octroyée par une société de cautionnement. La loi crée un label « bonne » caution interne et une pondération est appliquée en fonction de la qualité de la caution interne.

Le mécanisme de mise en garantie des créances est associé à une obligation de reporting périodique, notamment auprès des agences de notation et des investisseurs.

En cas de survenance du défaut du Groupe BPCE dans le respect de ses obligations au titre de la documentation du programme d'émission, la garantie financière pourrait être exercée et la propriété des actifs donnés en garantie serait transférée à BPCE SFH.

BPCE SFH a un statut de SFH et bénéficie d'un agrément spécifique de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité d'établissement de crédit.

1.2 Evénements significatifs

Au cours du 1^{er} semestre 2015, la société BPCE SFH a réalisé les émissions suivantes :

Emissions en k€	
Emissions publiques	750 000
Emissions privées de droit français	200 000
Emissions privées de droit allemand	15 000
Total	965 000

Une émission pour un montant de 20 000 milliers d'euros est arrivée à échéance en février 2015.

Le placement dans un certificat de dépôt de 100 millions d'euros émis par BPCE et à échéance le 24 mars 2015, n'a pas été renouvelé.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement intervenu après la clôture et ayant une incidence sur les comptes de la période n'a été constaté.

NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels semestriels condensés de BPCE SFH sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

2.2 Changements de méthodes comptables

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire au cours du 1^{er} semestre 2015 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels semestriels condensés de l'établissement.

BPCE SFH n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques.

2.3.2 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

2.3.3 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont, selon leur nature, pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge ou produit à répartir.

2.3.4 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.3.5 Revenus des titres

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans la période.

2.3.6 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de la période.

BPCE SFH a signé avec sa mère intégrante (BPCE) une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1 Opérations interbancaires

en milliers d'euros

ACTIF	30/06/2015	31/12/2014
Créances à vue	121 807	6 218
<i>Comptes ordinaires (1)</i>	121 807	6 218
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>		
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>		
<i>Valeurs non imputées</i>		
Créances à terme	23 529 000	22 584 000
<i>Comptes et prêts à terme</i>	23 529 000	22 584 000
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>		
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>		
Créances rattachées	262 213	352 403
Créances douteuses		
<i>dont créances douteuses compromises</i>		
Dépréciations des créances interbancaires		
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>		
TOTAL	23 913 020	22 942 621

(1) Placement dans un certificat de dépôt émis par BPCE de 100 000 milliers d'euros non renouvelé.

Les créances à vue représentent pour 121 740 milliers d'euros le solde du compte courant de BPCE SFH ouvert chez BPCE.

Les créances à terme de 23 529 000 milliers d'euros représentent les prêts consentis à BPCE, aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne.

3.2 Obligations et autres titres à revenu fixe

3.2.1 Portefeuille titres

en milliers d'euros	30/06/2015				31/12/2014			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs brutes								
Créances rattachées								
Dépréciations								
Obligations et autres titres à revenu fixe			510 196	510 196			620 243	620 243
Valeurs brutes (1)			508 251	508 251			609 401	609 401
Créances rattachées			1 944	1 944			10 842	10 842
Dépréciations								
Actions et autres titres à revenu variable								
Valeurs brutes								
Créances rattachées								
Dépréciations								
Total			510 196	510 196			620 243	620 243

(1) Placement dans un certificat de dépôt émis par BPCE de 100 000 milliers d'euros non renouvelé.

Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	30/06/2015				31/12/2014			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés (1)			308 252	308 252			114 401	114 401
Titres non cotés			200 000	200 000			495 000	495 000
Titres prêtés								
Titres empruntés								
Créances douteuses								
Créances rattachées			1 944	1 944			10 842	10 842
TOTAL			510 196	510 196			620 243	620 243
dont titres subordonnés								

(1) L'émission du Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH de 100 000 milliers d'euros est passée de non cotée en 2014 à cotée en 2015.

3.2.2 Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	01/01/2015	Achats	Cessions	Remboursements	Conversion	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	30/06/2015
Effets publics									
Obligations et autres titres à revenu fixe	609 401			(100 000)		(1 150)			508 251
TOTAL	609 401			(100 000)		(1 150)			508 251

En mars 2015, le placement dans un certificat de dépôt 3 mois émis par BPCE d'une valeur nominal de 100 000 milliers d'euros est arrivé à échéance.

3.3 Parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

3.3.1 Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2015	Augmentation	Diminution	30/06/2015
Valeurs brutes	4			4
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	4			4
<i>Parts dans les entreprises liées</i>				
- <i>Dont avance en compte courant</i>				
Dépréciations				
<i>Participations et autres titres à long terme</i>				
<i>Parts dans les entreprises liées</i>				
- <i>Dont avance en compte courant</i>				
Immobilisations financières nettes	4			4

Les participations et autres titres détenus à long terme de 4 milliers d'euros correspondent au montant du certificat d'association revenant à BPCE SFH en tant qu'adhérent au système de garantie des dépôts.

3.3.2 Opérations avec les entreprises liées

Il s'agit des sociétés susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Les opérations sont essentiellement effectuées avec les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne, la Compagnie de Financement Foncier et BPCE.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015		31/12/2014
	Etablissements de crédit	Autres entreprises	Total
Créances	23 913 020		23 913 020
<i>dont subordonnées</i>			
Dettes	0		0
<i>dont subordonnées</i>			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Autres engagements donnés			
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	31 229 419		31 229 419
Autres engagements reçus			30 679 401
Engagements reçus	31 229 419		31 229 419

Il n'y a pas de transaction significative conclue à des conditions hors marché avec une partie liée.

3.4 Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015	31/12/2014
Bons de caisse et bons d'épargne		
Titres du marché interbancaire et de créances négociables		
Emprunts obligataires	23 529 000	22 584 000
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	260 832	350 313
TOTAL	23 789 832	22 934 313

Les emprunts obligataires correspondent au stock d'émissions réalisées par BPCE SFH.

3.5 Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Versements restant à effectuer sur titres de participations				
Comptes de règlement sur opérations sur titres				
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres				
Créances et dettes sociales et fiscales		274		1 387
Dépôts de garantie versés et reçus	12		12	
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers		196		
TOTAL	12	470	12	1 387

Les autres actifs sont constitués des dépôts de fonds de garantie effectués auprès du Fonds de Garantie des Dépôts pour 12 milliers d'euros.

Les autres passifs sont composés de :

- La contribution sociale de solidarité pour un montant de 137 milliers d'euros,
- La CVAE pour un montant de 1 millier d'euros,
- L'impôt sur les bénéfices pour un montant de 136 milliers d'euros.
- Factures fournisseurs en attente de règlement pour 196 milliers d'euros.

3.6 Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Primes d'émission et de remboursement	65 328	162 198	68 737	178 185
Charges et produits constatés d'avance	162 233	65 328	178 197	68 737
Produits à recevoir/Charges à payer		2 146		1 169
Valeurs à l'encaissement				
Autres				
TOTAL	227 560	229 672	246 934	248 091

Les primes de remboursement ou d'émission restant à amortir s'élèvent à 65 328 milliers d'euros à l'actif et à 162 198 milliers d'euros au passif. Le solde non amorti correspond à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre.

Les charges et produits constatés d'avance correspondent principalement aux surcotes / décotes et commissions restant à amortir. Celles-ci représentent 65 328 milliers d'euros au passif et 162 233 milliers d'euros à l'actif.

Le poste « Charges à payer » se compose notamment des frais liés aux émissions pour 1 189 milliers d'euros et des charges refacturées par BPCE pour 923 milliers d'euros.

3.7 Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves/ Autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
Total au 31 décembre 2013	600 000	8 036	0	8 314	616 350
Mouvements de l'exercice		8 314	0	1 359	9 673
Total au 31 décembre 2014	600 000	16 350	0	9 673	626 023
Variation de capital					
Affectation résultat 2014		9 673		(9 673)	
Distribution de dividendes					
Augmentation de capital					
Remboursement du capital					
Autres mouvements					
Résultat de la période				4 795	4 795
TOTAL au 30 juin 2015	600 000	26 023	0	4 795	630 818

Nombre de titres					
	A l'ouverture de la période	Créés pendant La période	Remboursés pendant la période	A la clôture de la période	Valeur Nominale
Actions ordinaires	600 000			600 000	1 euro
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

Le capital social de BPCE SFH s'élève à 600 000 milliers d'euros, soit 600 000 milliers d'actions d'une valeur de 1 euro chacune, détenues à 100% par BPCE.

3.8 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015					Non déterminé	Total
	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Effets publics et valeurs assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	384 020		2 883 000	8 113 000	12 533 000		23 913 020
Opérations avec la clientèle							
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 196		195 000		300 000		510 196
Opérations de crédit-bail et de locations simples							
Total des emplois	399 216	0	3 078 000	8 113 000	12 833 000	0	24 423 216
Dettes envers les établissements de crédit							
Opérations avec la clientèle							
Dettes représentées par un titre	260 832		2 883 000	8 113 000	12 533 000		23 789 832
Dettes subordonnées							
Total des ressources	260 832	0	2 883 000	8 113 000	12 533 000	0	23 789 832

NOTE 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

4.1 Engagements reçus et donnés

Engagements de garantie

en milliers d'euros	30/06/2015		31/12/2014	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit		31 229 419		30 679 401
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle				
Total		31 229 419		30 679 401

BPCE SFH bénéficie de valeurs apportées en garantie par les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires.

Cette garantie est constituée directement sur un portefeuille de créances immobilières détenues par les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires. Au 30 juin 2015, ces créances s'élèvent à 31 229 419 milliers d'euros.

En cas de survenance d'évènements prédéterminés définis dans le prospectus d'émission, la garantie pourra être exercée et la propriété des actifs donnés en garantie sera automatiquement transférée à BPCE SFH.

4.2 Ventilation du bilan par devise

Dans BPCE SFH, toutes les opérations sans exception sont en Euro.

NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	1er semestre 2015			1er semestre 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	312 629	(15 987)	296 642	279 236	(11 084)	268 152
Opérations avec la clientèle						
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 590	(311 399)	(287 809)	18 684	(278 448)	(259 763)
Dettes subordonnées						
Autres						
TOTAL	336 219	(327 386)	8 833	297 920	(289 532)	8 388

Les produits relatifs aux opérations avec les établissements de crédit comprennent les intérêts échus et intérêts courus des prêts à terme et les intérêts sur comptes courants. Les charges concernent l'étalement des surcotes sur prêts.

Les charges relatives aux obligations et autres titres à revenu fixe comprennent les tombées de coupons et les intérêts courus des obligations émises, les étalements des primes d'émission payées, les frais liés aux émissions (agences de notation et lettres de confort des commissaires aux comptes). Les produits concernent l'étalement des primes d'émissions reçues et les intérêts liés aux titres d'investissement.

5.2 Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	1er semestre 2015			1er semestre 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaires						
Autres commissions						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

5.3 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers d'euros</i>	1er semestre 2015			1er semestre 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Amortissement et refacturation des frais d'émission						
Autres activités diverses						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

5.4 Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements		
Charges de retraite et assimilées		
Autres charges sociales		
Intéressement des salariés		
Participation des salariés		
Impôts et taxes liés aux rémunérations		
Total des frais de personnel	0	0
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(265)	(260)
Autres charges générales d'exploitation (1)	(962)	(582)
Charges refacturées		
Total des autres charges d'exploitation	(1 226)	(842)
TOTAL	(1 226)	(842)

BPCE SFH n'a pas de salariés.

Les «charges générales d'exploitation» correspondent notamment aux prestations administratives et comptables réalisées par BPCE SA pour le compte de BPCE SFH dans le cadre d'une convention ad-hoc ainsi qu'aux impôts et taxes. L'augmentation de ce poste par rapport au 1^{er} semestre 2014 est liée à la prise en compte de charges informatiques supplémentaires pour 376 milliers d'euros.

Aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs fonctions au cours du 1^{er} semestre 2015. Aucune avance ni crédit n'a été consenti à ceux-ci.

5.5 Impôt sur les bénéfices

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale de BPCE SA.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat fiscal et le résultat comptable, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Résultat comptable	4 795	4 745
Réintégration Contribution sociale de solidarité (N)	137	134
Impôt sur les Sociétés	2 812	2 801
TOTAL 1	7 744	7 680
Déduction Contribution sociale de solidarité (N-1)	(277)	(243)
TOTAL 2	(277)	(243)
Résultat fiscal	7 467	7 437
Taux	33,33%	33,33%
IS exigible	2 489	2 479
<i>Majoration de 5% (loi de Finances rectificative 2011)</i>		
<i>Majoration de 10,7% (loi de Finances 2014)</i>	266	265
<i>Contribution additionnelle (3,30%)</i>	57	57
Impôt sur les bénéfices	2 812	2 801

NOTE 6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

6.1 Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la recommandation 2004-R.03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF).

Il est établi selon la méthode indirecte. Le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de la période en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'émission de ressources à long terme non subordonnées ;
- le prêt de ces ressources à des établissements de crédit du Groupe BPCE ;
- la rémunération des titres d'investissement.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition de titres d'investissement.

Les activités de financement correspondent à l'émission d'actions.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

6.2 Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie en milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice	4 795	9 673
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit		
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement		
Dotations nettes aux provisions/crédits		
Gains nets sur la cession d'immobilisations		
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	2 813	2 556
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	-944 806	-5 872 255
Flux de trésorerie sur titres de placement		
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	8 898	-1
Flux sur autres actifs	0	-3
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	944 806	5 872 255
Emissions nettes d'emprunts		
Flux sur autres passifs	-917	-307
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	15 589	11 918
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux liés à la cession de :		
-Actifs financiers	100 000	-100 000
-Immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements pour l'acquisition de :		
-Actifs financiers		
-Immobilisations corporelles et incorporelles		
Flux net provenant d'autres activités d'investissement		
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	100 000	-100 000
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions		
Dividendes versés		
Emissions nettes de dettes subordonnées		
Autres		
Trésorerie nette due aux activités de financement	0	0
TOTAL ACTIVITES	115 589	-88 081
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		
Trésorerie à l'ouverture	6 218	94 299
Trésorerie à la clôture	121 807	6 218
Net	115 589	-88 081
Caisse et banques centrales		
Opérations à vue avec les établissements de crédit	121 807	6 218
TOTAL	121 807	6 218

2. Summary of the Programme

- i. The section “Description of the nature of any qualifications in the audit report on the historical financial information” is updated and completed with the following information:

B10	Description of the nature of any qualifications in the audit report on the historical financial information	The statutory auditor's report related to the financial statements of the Issuer for the half year ended 30 June 2015 does not contain qualifications.
-----	---	--

- ii. The section “Selected financial information” is updated and completed with the following information:

B12	Selected financial information	<p>The following tables show the key figures related to the income statement and balance sheet of the Issuer as at 30 June 2015:</p> <table border="1" data-bbox="507 712 1281 1249"> <thead> <tr> <th><i>Balance sheet</i></th> <th>30/06/2015</th> <th colspan="2">31/12/2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><i>(in thousands of euros)</i></td> </tr> <tr> <td>Receivables due from credit institutions</td> <td>23.913.020</td> <td colspan="2">22.942.621</td> </tr> <tr> <td>Bonds and other fixed assets</td> <td>510.196</td> <td colspan="2">620.243</td> </tr> <tr> <td>Total assets</td> <td>24.650.792</td> <td colspan="2">23.809.814</td> </tr> <tr> <td>Debt securities</td> <td>23.789.832</td> <td colspan="2">22.934.313</td> </tr> <tr> <td>Shareholder's equity (before "FRBG")</td> <td>630.818</td> <td colspan="2">626.023</td> </tr> <tr> <td>Total liabilities</td> <td>24.650.792</td> <td colspan="2">23.809.814</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="416 1279 1374 1671"> <thead> <tr> <th><i>Income statement</i></th> <th>30/06/2015</th> <th>30/06/2014</th> <th>31/12/2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><i>(in thousands of euros)</i></td> </tr> <tr> <td>Net banking income</td> <td>8.833</td> <td>8.388</td> <td>17.290</td> </tr> <tr> <td>Gross operating income</td> <td>7.607</td> <td>7.546</td> <td>15.582</td> </tr> <tr> <td>Operating income</td> <td>7.607</td> <td>7.546</td> <td>15.582</td> </tr> <tr> <td>Income before tax</td> <td>7.607</td> <td>7.546</td> <td>15.582</td> </tr> <tr> <td>Net income</td> <td>4.795</td> <td>4.745</td> <td>9.673</td> </tr> </tbody> </table> <p>There has been no material adverse change in the prospects of the Issuer, since 31 December 2014.</p> <p>There has been no significant change in the financial or trading position of the Issuer since 30 June 2015.</p>	<i>Balance sheet</i>	30/06/2015	31/12/2014		<i>(in thousands of euros)</i>				Receivables due from credit institutions	23.913.020	22.942.621		Bonds and other fixed assets	510.196	620.243		Total assets	24.650.792	23.809.814		Debt securities	23.789.832	22.934.313		Shareholder's equity (before "FRBG")	630.818	626.023		Total liabilities	24.650.792	23.809.814		<i>Income statement</i>	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	<i>(in thousands of euros)</i>				Net banking income	8.833	8.388	17.290	Gross operating income	7.607	7.546	15.582	Operating income	7.607	7.546	15.582	Income before tax	7.607	7.546	15.582	Net income	4.795	4.745	9.673
<i>Balance sheet</i>	30/06/2015	31/12/2014																																																												
<i>(in thousands of euros)</i>																																																														
Receivables due from credit institutions	23.913.020	22.942.621																																																												
Bonds and other fixed assets	510.196	620.243																																																												
Total assets	24.650.792	23.809.814																																																												
Debt securities	23.789.832	22.934.313																																																												
Shareholder's equity (before "FRBG")	630.818	626.023																																																												
Total liabilities	24.650.792	23.809.814																																																												
<i>Income statement</i>	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014																																																											
<i>(in thousands of euros)</i>																																																														
Net banking income	8.833	8.388	17.290																																																											
Gross operating income	7.607	7.546	15.582																																																											
Operating income	7.607	7.546	15.582																																																											
Income before tax	7.607	7.546	15.582																																																											
Net income	4.795	4.745	9.673																																																											

3. **Résumé en français du Programme (French Summary of the Programme)**

- i. The section “Description de la nature des éventuelles réserves sur les informations historiques continues dans le rapport d’audit” is updated and completed with the following information:

B10	Description de la nature des éventuelles réserves sur les informations historiques continues dans le rapport d’audit	Le rapport des commissaires aux comptes sur l’exercice clos le 30 juin 2015 ne contient aucune réserve
-----	--	--

- ii. The section “Informations financières historiques sélectionnées” is updated and completed with the following information:

B12	Informations financières historiques sélectionnées	<p>Les tableaux ci-dessous indiquent les chiffres clés relatifs au compte de résultat et au bilan de l’Emetteur au 30 juin 2015</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Bilan</th> <th>30/06/2015</th> <th colspan="2">31/12/2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><i>(en milliers d'euros)</i></td> </tr> <tr> <td>Créances sur les établissements de crédit</td> <td>23.913.020</td> <td colspan="2">22.942.621</td> </tr> <tr> <td>Obligations et autres titres à revenu fixe</td> <td>510.196</td> <td colspan="2">620.243</td> </tr> <tr> <td>Total de l'actif</td> <td>24.650.792</td> <td colspan="2">23.809.814</td> </tr> <tr> <td>Dettes représentées par un titre</td> <td>23.789.832</td> <td colspan="2">22.934.313</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres (hors "FRBG")</td> <td>630.818</td> <td colspan="2">626.023</td> </tr> <tr> <td>Total du passif</td> <td>24.650.792</td> <td colspan="2">23.809.814</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Compte de résultat</th> <th>30/06/2015</th> <th>30/06/2014</th> <th>31/12/2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><i>(en milliers d'euros)</i></td> </tr> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td>8.833</td> <td>8.388</td> <td>17.290</td> </tr> <tr> <td>Résultat brut d'exploitation</td> <td>7.607</td> <td>7.546</td> <td>15.582</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>7.607</td> <td>7.546</td> <td>15.582</td> </tr> <tr> <td>Résultat courant avant impôt</td> <td>7.607</td> <td>7.546</td> <td>15.582</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>4.795</td> <td>4.745</td> <td>9.673</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il ne s'est produit aucun changement défavorable significatif dans les perspectives de l’Emetteur depuis le 31 décembre 2014.</p> <p>Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l’Emetteur depuis le 30 juin 2015.</p>	Bilan	30/06/2015	31/12/2014		<i>(en milliers d'euros)</i>				Créances sur les établissements de crédit	23.913.020	22.942.621		Obligations et autres titres à revenu fixe	510.196	620.243		Total de l'actif	24.650.792	23.809.814		Dettes représentées par un titre	23.789.832	22.934.313		Capitaux propres (hors "FRBG")	630.818	626.023		Total du passif	24.650.792	23.809.814		Compte de résultat	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	<i>(en milliers d'euros)</i>				Produit net bancaire	8.833	8.388	17.290	Résultat brut d'exploitation	7.607	7.546	15.582	Résultat d'exploitation	7.607	7.546	15.582	Résultat courant avant impôt	7.607	7.546	15.582	Résultat net	4.795	4.745	9.673
Bilan	30/06/2015	31/12/2014																																																												
<i>(en milliers d'euros)</i>																																																														
Créances sur les établissements de crédit	23.913.020	22.942.621																																																												
Obligations et autres titres à revenu fixe	510.196	620.243																																																												
Total de l'actif	24.650.792	23.809.814																																																												
Dettes représentées par un titre	23.789.832	22.934.313																																																												
Capitaux propres (hors "FRBG")	630.818	626.023																																																												
Total du passif	24.650.792	23.809.814																																																												
Compte de résultat	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014																																																											
<i>(en milliers d'euros)</i>																																																														
Produit net bancaire	8.833	8.388	17.290																																																											
Résultat brut d'exploitation	7.607	7.546	15.582																																																											
Résultat d'exploitation	7.607	7.546	15.582																																																											
Résultat courant avant impôt	7.607	7.546	15.582																																																											
Résultat net	4.795	4.745	9.673																																																											

4. General Information

The following paragraph is updated and replaces paragraph 3, within the section “General Information”, on page 193 of the Base Prospectus dated 11 May 2015:

There has been no significant change in the financial or trading position and no material adverse change in the prospects of the Issuer since 30 June 2015.

PERSON RESPONSIBLE FOR THE INFORMATION GIVEN IN THE FIRST SUPPLEMENT TO THE BASE PROSPECTUS

In the name of the Issuer

I declare, having taken all reasonable care to ensure that such is the case and to the best of my knowledge, that the information contained in this First Supplement (when read together with the Base Prospectus) is in accordance with the facts and that it contains no omission likely to affect its import.

BPCE SFH
50 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris
France

Duly represented by:
Jean-Philippe Berthaut
Deputy chief executive officer
Duly authorised
on 14 October 2015



Autorité des marchés financiers

In accordance with Articles L. 412-1 and L. 621-8 of the French *Code monétaire et financier* and with the General Regulations (*Règlement Général*) of the *Autorité des marchés financiers* (“AMF”), in particular Articles 212-31 to 212-33, the AMF has granted to this First Supplement the visa N° 15-527 on 14 October 2015. This document and the Base Prospectus may only be used for the purposes of a financial transaction if completed by Final Terms. It was prepared by the Issuer and its signatories assume responsibility for it. In accordance with Article L. 621-8-1-I of the French *Code monétaire et financier*, the visa was granted following an examination by the AMF of "whether the document is complete and comprehensible, and whether the information it contains is coherent". It does not imply that the AMF has verified the accounting and financial data set out in it. This visa has been granted subject to the publication of Final Terms in accordance with Article 212-32 of the AMF's General Regulations, setting out the terms of the Notes being issued.